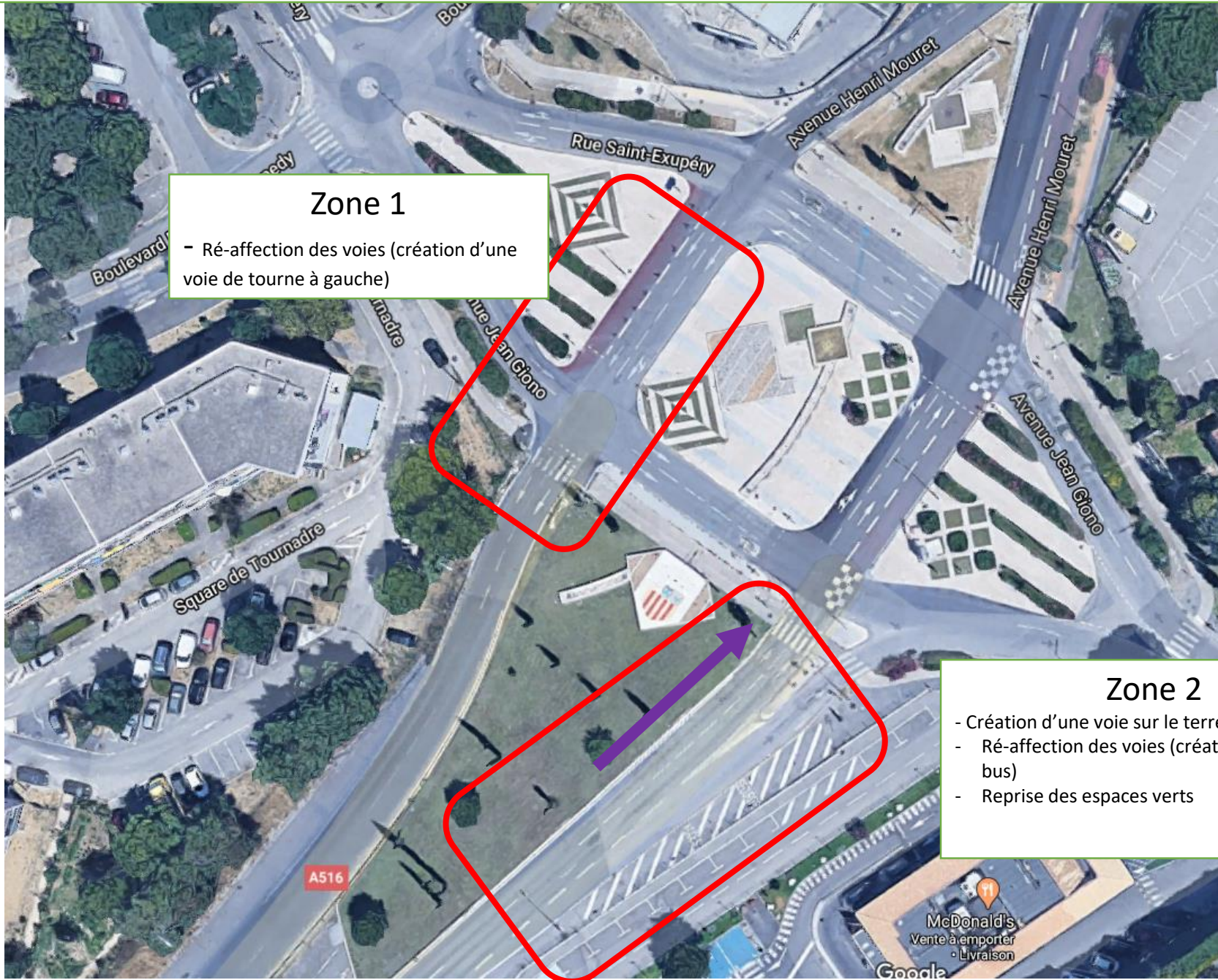


Principe explicatif de la phase 2 : Aménagement av. Henri .Mouret à Aix-en-Provence – Voie réservée aux transports en Commun



Zone 1
- Ré-affectation des voies (création d'une voie de tourne à gauche)

Zone 2
- Création d'une voie sur le terre plein central
- Ré-affectation des voies (création de la voie bus)
- Reprise des espaces verts